

Revue de presse #48



Auteur: Damon / Voix d'Exils

**Sous la loupe : l'Océan Viking
pourra accoster en Sicile /
Diminution des demandes d'asile en
Suisse en raison de la pandémie /
Décryptage de la motion « Permettre
aux demandeurs d'asile déboutés de
terminer leur formation en cours »**

L'Océan Viking pourra accoster en Sicile

RTBF, le 7 février 2021

Le 7 février 2021, il a été annoncé que face aux conditions météo qui se dégradent, l'Océan Viking – navire affrété par l'association SOS Méditerranée – pourra accoster dans le port sicilien d'Augusta et y débarquer les 422 migrants qu'il a recueilli en mer au large de la Libye. Luisa Albera, coordinatrice des opérations de recherche et de secours sur le navire, a souligné que les personnes à bord (dont des bébés, des enfants, des femmes enceintes et des mineurs isolés) ont les mêmes droits que toute personne secourue en mer et que, par conséquent, ils doivent en toute urgence débarquer dans un port sûr.

Diminution des demandes d'asile en Suisse en raison de la pandémie

RTS, le 1 février 2021

La pandémie du Covid-19 a entraîné une baisse de la migration liée à l'asile. Selon le Secrétariat d'État aux migrations (le SEM), l'an dernier, la Suisse a enregistré 11'041 demandes d'asile, soit 22,6 % de moins que l'année précédente. L'Érythrée est restée le principal pays de provenance des requérants d'asile en 2020. Les autres pays de provenance importants sont l'Afghanistan, la Turquie, l'Algérie et la Syrie. Par ailleurs, cette année, le SEM s'attend à devoir faire face à environ 15'000 nouvelles demandes d'asile. L'an dernier, 17'223 demandes d'asile ont été traitées par le SEM en première instance. 5'409 personnes ont obtenu l'asile, pour un taux de reconnaissance de la qualité de réfugié de 33,3 % (31,2 % en 2019). Aussi lié à la pandémie, les personnes migrantes ont été moins nombreuses à quitter la Suisse l'an dernier. La Confédération s'est également engagée auprès de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (le UNHCR) à accueillir un contingent de 1'600 réfugié.e.s particulièrement vulnérables, dont la grande majorité provient de Syrie. Ce programme, aussi entravé par la pandémie, n'a finalement permis qu'à 330 personnes d'en bénéficier l'an dernier.

Décryptage de la motion « Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours »

asile.ch, le 2 février 2021

Dans un décryptage proposé par le site asile.ch, les gagnants et les perdants de la motion « Pas d'interruption d'un apprentissage en cours à l'échéance d'une longue procédure d'asile. Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours » sont mis en lumière. Selon l'article, les cantons ainsi que les employeurs pourraient être avantagés par cette motion. A cet effet, il est souligné que les coûts visibles mais aussi cachés de la marginalisation induite par la rupture abrupte de l'apprentissage retombent sur les finances cantonales, et parfois de façon durable lorsque les personnes ne peuvent être renvoyées en raison de la situation dans leur pays d'origine. Le dégât d'image auprès des employeurs sera également coûteux à long terme. A ce sujet, la question soulevée par l'article est la suivante: les petites et grandes entreprises qui ont investi dans la formation de ces jeunes et qui perdent du jour au lendemain le fruit de cet engagement seront-elles prêtes à s'engager à nouveau dans une opération à l'issue incertaine ?

Pour rappel, le Conseil national a répondu par l'affirmative le 16 décembre dernier en acceptant la motion. Reste à savoir si le Conseil des Etats adoptera cette même ligne pragmatique lors de sa session de printemps, contre l'avis du Conseil fédéral.

Masar Hoti

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils